

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Votants
10	11	11

L'an deux mille vingt quatre

Et le 11 Janvier

A 20h30

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la présidence de **Patrick PALISSE, Maire**

Présents :

Véronique BELANGER
Raphaël CHEVALARD
Patrick DOUCHY
Michèle HOOGE
Stéphane LHUISSIER
Anne LUPIAC
Lysiane PALISSE
Patrick PALISSE
Frédéric PUGNERE
Mireille ROUZAUD

Envoyé en préfecture le 23/01/2024

Reçu en préfecture le 23/01/2024

Publié le

ID : 030-213001969-20240111-D20241-DE

Date de la convocation
29/12/2023

Absent excusé : ~~Joël PUJADE~~ donne pouvoir à Patrick PALISSE

A été nommée secrétaire : Lysiane PALISSE

Objet de la délibération :

Demandes de subventions Bistrot de Pays

Le maire a présenté au conseil municipal le projet de création par la commune d'un Bistrot/Café de Pays ; un document descriptif avait été diffusé au conseil municipal deux semaines avant la réunion de ce jour.

Le village est dépourvu de commerce de proximité de cette nature ; la commune connaît un fort attrait touristique (proximité d'Uzès, du Pont du Gard, des Gorges du Gardon et de La Cèze, de La Camargue) ; le projet favorisera donc l'accès des habitants mais aussi des touristes d'Occitanie à des services dont il ne dispose pas aujourd'hui. L'établissement, ancienne bâtisse acquise par la commune, se situe en plein centre bourg et doit être restructuré.

Tous les préalables aux travaux sont aujourd'hui réalisés (hormis obtention des subventions) ; la commune souhaite réaliser ces travaux entre février et juin 2024 pour une ouverture à l'été 2024.

La création d'un Bistrot (Café) de Pays, commerce sédentaire, s'inscrit dans la droite ligne des actions dernièrement réalisées (rénovation du centre bourg, acquisition de granges en cœur de village, ouverture d'une épicerie, création d'un four communal, ...). La réalisation du projet contribuera à l'attractivité de la commune et à la réduction des trajets émetteurs de GES (Gaz à Effets de Serre) car le commerce du même type le plus proche se situe à plus de 5 kms (soit 10 mn environ par des chemins en mauvais état). Il entrainera la création d'au moins un emploi à temps plein et d'emplois saisonniers.

L'emplacement choisi pour le bistrot est idéalement situé sur la place du village en face de la fontaine, à l'ombre des platanes, où l'été la mairie allouera un espace public au bistrot pour y installer tables et chaises. Le projet présente un intérêt certain en matière de développement durable (réutilisation d'un logement vacant, circuits courts car l'acquisition des produits pour la restauration sera locale ...) et un intérêt social évident (lieu de rencontre, lieu de vie, intégration des associations du village à la vie du bistrot, services divers « annexes » à la population comme récupération des colis, ...).

L'Etablissement couvrira plusieurs fonctions, à minima, bar communal, restauration complète avec produits du pays, promotion des produits du terroir, animations festives et culturelles et soirées musicales, mise à disposition d'informations touristiques. Les plages d'ouvertures seront le plus étendues possible sur la journée (dans la limite de la nuisance nocturne fixée par le contrat avec l'exploitant) comme sur l'année. En effet, il ne s'agira pas d'un lieu exploité exclusivement pour le tourisme mais bien un service public, un lieu d'animation et de socialisation du village.

L'achat du bâtiment, tous les travaux immobiliers, les coûts d'aménagements et d'équipements initiaux nécessaires au service, sont à la charge de la commune comme la mise à disposition d'un espace public devant la fontaine du village.

Un bail sera conclu avec un exploitant-gérant, opérateur privé, à titre onéreux, en contrepartie de la totale prise en charge des investissements par la commune.

Le coût du projet est de 154 912 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- APPROUVE à l'unanimité la note descriptive du projet présentée ce jour
- APPROUVE à l'unanimité le versement d'un loyer par l'exploitant à la commune de 300 € par mois, ramené à 150 € la première année et 200 € les deuxième et troisième années,
- APPROUVE à l'unanimité le Plan de Financement et les demandes de subventions suivantes :
 - Dispositif d'accompagnement à l'installation de commerces en milieu rural : 50 185 € ;
 - Pass'économie de proximité de la Région : 40 000 € ;
 - Département : 33 744 €.

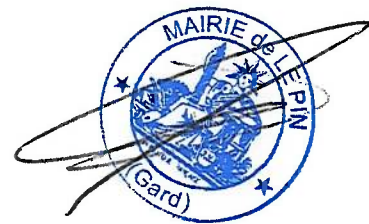
Les Fonds Propres de la commune compléteront les subventions à hauteur de 30 983 €. Il n'y aura pas d'emprunt.

- AUTORISE le Maire à solliciter les aides auprès de l'Etat, de la Région et du Département.

Fait et délibéré à LE PIN, le 11 Janvier 2024.

Pour copie conforme au registre.

Le Maire
Patrick PALISSE



Envoyé en préfecture le 23/01/2024

Reçu en préfecture le 23/01/2024

Publié le

ID : 030-213001969-20240111-D20241-DE